

A R R Ê T É n° 1200-24-0002
fixant la liste des candidats pour les deux tours
des élections municipales partielles complémentaires
pour cinq sièges

Commune de MONTILLY-SUR-NOIREAU

La Sous-Préfète,

Vu le Code électoral, notamment les articles L.256 et R.126,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2023 portant convocation du corps électoral de la commune de MONTILLY-SUR-NOIREAU le 11 février 2024 (1^{er} tour) et le 18 février 2024 (second tour) en vue des élections municipales partielles complémentaires pour cinq sièges,

Vu les déclarations des candidatures enregistrées,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - Les candidats aux élections municipales partielles complémentaires de la commune de MONTILLY-SUR-NOIREAU sont :

- DUFAY Sylvain
- GAUTIER Françoise
- GUEDE Murielle
- HAMARD Isabelle
- PARIS Benoît
- THIBAUT Florian

En cas de second tour de scrutin, le candidat non élu au premier tour de scrutin est automatiquement candidat au scrutin du 18 février 2024.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté devra être affiché en mairie dès réception et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 - La Sous-Préfète et M. Antoine GERARD, premier adjoint au maire de la commune de MONTILLY-SUR-NOIREAU, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont la publication sera constatée par un certificat qui devra être transcrit au registre des actes de la mairie.

Argentan, le 25 janvier 2024

La Sous-Préfète,

Isabelle RIOUX